

**Rapport N° 174**

**Rue de l'Industrie - Passage inférieur Saint-Jean  
Réaménagement et mise en valeur culturelle et historique**

Demande de crédits destinés aux :

Travaux de réaménagement	CHF	165'000.-TTC
Travaux d'infrastructure des Services industriels	CHF	30'000.-HT

---

Nyon, le 19 novembre 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à trois reprises :

Le mardi 01 juillet en présence de Mesdames BURKI-HENRIOD Véronique, MIEVILLE Michèle, SCHWERZMANN Danièle et Messieurs BOURQUI Marc, MERMILLOD Jean-Claude, WILLI Bernhard et DESPONDS Vincent (rapporteur). M. MAYOR, Municipal, ainsi que M. MENTHONNEX, Chef du Service de Travaux et Environnement, représentaient la Municipalité.

Le mardi 30 septembre en présence de Madame SCHWERZMANN Danièle et Messieurs BOURQUI Marc, WILLI Bernhard, MERMILLOD Jean-Claude, DESPONDS Vincent et VOGEL David (en remplacement de MIEVILLE Michèle). Madame BURKI-HENRIOD Véronique était excusée.

Le mardi 04 novembre en présence de Mesdames BURKI-HENRIOD Véronique, MIEVILLE Michèle (SCHWERZMANN Danièle excusée) et Messieurs BOURQUI Marc, MERMILLOD Jean-Claude, WILLI Bernhard et DESPONDS Vincent. M. MAYOR, Municipal, accompagné de Mme. VOELIN Monique et M. MENTHONNEX François, respectivement Cheffe du Service de la culture et Chef du Service de Travaux et Environnement, étaient également présents durant la première partie de séance.

Les membres de la commission les remercient pour leurs explications et réponses complètes. A noter que, lors de la dernière séance, les personnes présentes se sont rendues sur place afin de se faire une idée claire de l'état des lieux et d'avoir une vision précise du projet.

**Préambule**

Ce préavis répond à une motion déposée par M.BODMER Fabrice qui souhaitait un réaménagement du passage inférieur (PI) de St-Jean. Il s'inscrit dans une réflexion sur la revalorisation de la rue de l'Industrie, la seule liaison piétonne en pente douce entre le centre-ville

et les rives du lac. Ce projet sera réalisé par un cabinet d'architecte externe et il a été sélectionné parmi plusieurs autres propositions.

Pour rappel, ses objectifs sont :

- de donner à ce passage, devenu peu engageant et sombre, un aspect plaisant et sécurisant de jour comme de nuit ;
- d'assainir un lieu devenu insalubre et dégageant des odeurs nauséabondes dues aux excréments de volatile y nichant et à son utilisation comme toilettes sauvages par certains passants ;
- d'y intégrer quelques éléments culturels afin de lui donner un aspect attractif et intéressant pour les habitants du quartier, les passants ou les touristes occasionnels qui l'empruntent.

Dès le départ, les commissaires présents n'ont pas remis en cause la nécessité d'un tel projet au vu de l'état d'insalubrité et de vétusté du site, et tous ont salué le choix d'aller de l'avant dans ce dossier. Toutefois, il a été relevé à plusieurs reprises qu'un entretien plus régulier du passage, et notamment de la cavité, aurait peut-être permis d'entreprendre une rénovation à moindre frais en lieu en place du projet proposé.

Ceci étant, les options d'aménagement touchant à la rénovation des voutes maçonnées, à la création d'un éclairage adéquat (au sol dans la partie maçonnée et au plafond dans la partie médiane) et à la remise en état des canalisations de moyenne et basse tensions ont été estimées nécessaires et n'ont pas soulevé d'objections.

Les discussions ont principalement concerné l'option prise de fermer la cavité existante pour en faire une zone de stockage, du choix de créer une paroi amovible intégrant l'affichage de photos historiques de l'activité industrielle passée des lieux et de la mise en place d'une œuvre d'art urbaine intégrée.

### **Fermeture de la cavité**

Dans ce projet, le choix a été fait de fermer la cavité et de la transformer en zone de stockage du matériel des services Travaux et environnement. Plusieurs commissaires ont demandé si la valorisation de la cavité avait été envisagée. Il a été répondu que la mise en valeur de cet espace n'a pas été une option retenue, car elle ne revêtait pas d'intérêt particulier. La vétusté des lieux aurait demandé des investissements en travaux et éclairage qui ne semblaient pas se justifier dans ce cas précis.

Les échanges ont aussi porté sur la possibilité de transformer la cavité en lieu d'exposition ponctuelle ou de mettre en valeur les tags existants avec l'installation d'une paroi vitrée. Cette option a été envisagée, mais vite abandonnée. La porte permettant d'accéder au local SI devant rester dégagée en cas de problèmes techniques, l'exposition d'œuvres d'art aurait pu empêcher son accès dans de bonnes conditions. De plus, les commissaires se sont accordés pour dire que Nyon possédait suffisamment de lieux pour la mise en valeur d'œuvres d'art, ce passage n'en faisant pas partie, entre autres, pour des questions de faible fréquentation et de son caractère isolé. Quant aux tags, après s'être rendus sur place, il s'est avéré qu'ils sont d'un intérêt culturel plus que discutable et que leur état les rendrait difficile, voire impossible, à valoriser.

### **Réalisation de panneaux d'affichages historiques amovibles**

Les discussions ont aussi tourné autour de la question de la mise en place de panneaux amovibles, ainsi que du choix d'y faire apparaître des photos et des plans historiques de la rue. Concernant les panneaux, leur principale utilité est de permettre, en cas de problèmes techniques, la réparation ou le remplacement des équipements électrotechniques volumineux présents dans le local des services industriels (SI). Il nous a été précisé que les SI ont été approchés afin de définir l'espace nécessaire en cas d'interventions sur les transformateurs ou les cellules électriques hautes tensions. Une paroi non-amovible en dur poserait de sérieux problèmes d'accès impliquant, en cas de pépin, de devoir créer un passage suffisant et donc engendrer des frais supplémentaires. La paroi démontable résout ce problème.

La question de la pertinence de l'exposition historique est souvent revenue sur la table. Les interrogations portaient sur son utilité et la pertinence de son emplacement dans le passage. Il nous a été expliqué que ce projet offrait une opportunité pour faire connaître certains aspects historiques de la rue de l'Industrie. Une recherche a été effectuée dans les archives communales et un certain nombre de documents, principalement des photos ou des cartes, ont été sélectionnés (certains exemples sont présents dans le préavis). L'objectif est double, tout d'abord, offrir un document pouvant intéresser touristes ou autres usagers et optimiser l'usage de la surface présente dans le coude du passage plutôt que de laisser une paroi neutre.

La commission était partagée sur la pertinence de ces arguments. Certains estimaient que ces panneaux avaient du sens, d'autres qu'ils étaient inutiles ou encore qu'ils auraient dû être placés ailleurs, par exemple, à l'entrée du passage, mais aucune solution emportant une majorité n'a été trouvée. Les commissaires présents, ne voulant pas remettre en cause l'ensemble du projet uniquement sur ce point précis, ont pris la décision d'émettre des vœux en lien avec le point suivant et qui sont exprimés plus loin dans ce rapport. En substance, Les commissaires souhaitent que la commission de la Culture puisse se prononcer, ou pour le moins discuter, de la cohérence et de la pertinence de l'implantation d'affichages historiques dans ce passage en regard d'une œuvre d'art plus récente.

### **Implantation d'une œuvre d'art urbaine**

Dès le début des discussions, la commission s'est trouvée empruntée sur ce point. En effet, dans le préavis, il est question d'implanter dans le passage une œuvre d'art urbaine et de construire des aménagements pour son intégration (éclairage et support) lors des travaux. Or le choix et le budget de financement de l'œuvre sont de la compétence du Service de la Culture et de la commission de la Culture. Ceci étant, il est difficile de se déterminer sur la cohérence de l'implantation d'une œuvre qui n'est pas encore déterminée.

Les éléments suivants nous ont été rapportés lors des séances. Dans un premier temps, il était question d'exposer des graphes (genre tags) le long du passage, ce qui était loin de satisfaire la majorité de la commission aussi bien du point de vue du type d'œuvre proposé que de son emplacement dans le passage. De plus, suivant l'endroit, le recul pour l'apprécier ne semblait pas suffisant. Entre-temps, la commission de la Culture a aussi exprimé son scepticisme sur ce choix et une autre option a vu le jour. On s'orienterait dorénavant plus vers une œuvre du type d'une anamorphose contemporaine\*.

\*Anamorphose contemporaine : Les principales utilisations modernes de l'anamorphose interviennent dans le domaine du trompe-l'œil. Elles consistent à peindre d'une façon déformée et calculée une image qui se reconstituera, vue d'un point de vue préétabli, et donnera à la peinture murale une impression de relief (référence: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Anamorphose>)

Cette évolution du projet a été bien accueillie par l'ensemble des membres de la commission, car elle semble, si elle se concrétise, plus en adéquation avec les spécificités du passage.

Dans un souci de cohérence, les commissaires ont donc décidé de se prononcer positivement uniquement sur le champ d'action qui est de leur compétence, c'est-à-dire des aménagements adéquats en fonction de l'œuvre qui sera sélectionnée par la commission de la Culture et les services concernés. Ils regrettent toutefois de ne pas pouvoir le faire en toute connaissance de cause.

### **Conclusions**

Sous de nombreux aspects, la commission estime que ce préavis est une réponse suffisante à la motion Bodmer. Il permet de redonner à ce passage un aspect engageant grâce à son réaménagement et à la pose d'un éclairage adapté. En faisant le choix de fermer la cavité, il offre aussi une solution aux problèmes de déprédations dues aux volatiles et autres. Lors des discussions, il a semblé aussi pertinent de profiter des travaux pour remettre aux normes les conduits et câbles électriques.

Si l'animation du passage avec des éléments culturels est vue comme une initiative positive, le choix d'y intégrer une œuvre urbaine et des éléments historiques a été, selon les sensibilités de chacun, sujet à des discussions animées. La Commission regrette le manque de clarté sur cet aspect du projet. Cependant, le choix de l'œuvre n'étant pas de sa compétence et dans un souci de cohérence de l'ensemble, il a été décidé d'accepter les aménagements visant à une bonne intégration de l'élément artistique dans le passage. Cette situation n'étant toutefois pas pleinement satisfaisante, la commission émet les vœux suivants :

- Elle souhaite que la commission de la Culture soit attentive à la question de l'adéquation entre l'affichage d'éléments historiques vis-à-vis d'une œuvre contemporaine et, le cas échéant, qu'elles puissent proposer d'autres variantes comme le déplacement des panneaux historiques au début du passage ;

- Elle prie également la Municipalité de définir en amont, dans de futur préavis et dans la mesure du possible, le choix d'une œuvre intégrée afin que les commissaires puissent débattre et se définir sur un projet global et concret.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 174 concernant la rue de l'Industrie - Réaménagement du passage inférieur St-Jean et mise en valeur culturelle,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement du passage St-Jean et à sa mise en valeur culturelle ;
2. de lui accorder un crédit de CHF 165'000.- TTC pour la réalisation des travaux de réaménagement du passage St-Jean et sa mise en valeur culturelle. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
3. de lui accorder un crédit de CHF 30'000.- HT pour la mise sous tubes des réseaux électriques des Services industriels. Ce montant sera porté sur le compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels "Dépenses amortissables en 30 ans".

La Commission :

MERMILLOD Jean-Claude  
BURKI-HENRIOD Véronique  
MIEVILLE Michèle  
SCHWERZMANN Danièle  
BOURQUI Marc  
WILLI Bernhard  
DESPONDS Vincent (président et rapporteur)